

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : M. DETHOREY (pouvoir à B. LE GOFF), J.P. EDELMANN (pouvoir à E. BERTRAND), S. GUILLARD (pouvoir à B. FRANCOIS), N. LEMOINE (pouvoir à F. SCHOINDRE), J. MOUTON (pouvoir à F. MAUSSION)

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

Le maire rappelle au conseil municipal la loi NOTRe (août 2015) rendant obligatoire le transfert de la compétence eau vers les Communautés de Communes. La loi FERRAND (août 2018) donne la possibilité aux communes membres de la Communauté de Communes de s'y opposer.

La CC3M a mené une étude pour établir un état des lieux de l'existant et projeter les possibilités qui s'offrent aux communes membres. Le conseil municipal unanime s'oppose au transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle au conseil municipal la loi NOTRe (août 2015) rendant obligatoire le transfert de la compétence eau vers les Communautés de Communes. La loi FERRAND (août 2018) donne la possibilité aux communes membres de la Communauté de Communes de s'y opposer. Le conseil municipal unanime s'oppose au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### ATTRIBUTION DU MARCHE PERISCOLAIRE/CANTINE

Le maire rappelle au conseil municipal que le marché du périscolaire/cantine arrive à échéance. Un nouveau marché a été lancé pour les 3 années suivantes. La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réuni afin d'analyser les offres et a porté son choix sur l'association Familles Rurales.

Le conseil municipal unanime, approuve le choix de la CAO et autorise le maire à signer le contrat avec Familles Rurales.

### ATTRIBUTION DU MARCHE REPAS POUR LE PERISCOLAIRE

Dans la continuité du marché de gestion du périscolaire, il convient de lancer un marché afin de trouver un prestataire pour les 3 années. La commission d'appel d'offres s'est réuni afin d'analyser les offres et a opté pour le prestataire Elior.

Le conseil municipal unanime, approuve le choix de la CAO et autorise le maire à signer le contrat avec Elior.

### PROJET DE CABANE A LIVRES

Le maire informe le conseil du projet de cabane à livres. Il précise qu'aucun projet culturel n'a été présenté depuis le début du mandat, et précise que ce projet est intergénérationnel.

Il présente un devis établi par les Meubles Lagrange pour un montant de 4 875 € HT. Par 10 voix pour, 1 contre (P. GREIBER) et 3 abstentions (E. BERTRAND, J.P. EDELMANN, K. FRATTINI), le conseil municipal approuve le devis des Meubles Lagrange pour un montant de 4 875 € HT.

## ACHAT D'UN BUNGALOW POUR L'EXTENSION DU STOCKAGE AU TERRAIN DE TENNIS

Le maire informe le conseil municipal que le Tennis Club Montois a émis le souhait d'agrandir son espace de stockage. Il présente 3 devis concernant des bungalows neufs ou occasion. Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 contre (E. BERTRAND, J.P. EDELMANN) approuve le devis de la société JAMART d'un montant de 4 500 € HT pour un module d'occasion.

## REMPLACEMENT D'UN CAMION ET D'UNE VOITURE

Le maire informe le conseil municipal que le camion Mercedes ne passera pas au contrôle technique du fait de sa vétusté. Il convient d'acquérir un véhicule rapidement. En parallèle, le véhicule Express arrive en bout de route. Le maire informe qu'il est possible de coupler les 2 acquisitions pour obtenir une remise supplémentaire et profiter de la prime à la casse. Le maire présente des devis de concessionnaires. Le conseil municipal unanime accepte l'offre de la concession Renault pour l'achat d'un camion Master d'occasion d'un montant de 18 367,83 € HT et d'une voiture Kangoo à 10 706,26 € HT.

## EMPRUNT POUR L'INVESTISSEMENT DES VEHICULES

Pour l'acquisition des 2 véhicules, le maire informe le conseil municipal qu'il convient de contracter un emprunt. Plusieurs établissements bancaires ont été contactés. Le maire propose de retenir l'offre de la Banque Postale, pour un emprunt d'un montant de 35 000 €, à taux fixe 0.40%, pour une durée de 5 ans et une périodicité trimestrielle. Les frais de dossier s'élèvent à 100 €. Accord unanime du conseil municipal.

## TRAVAUX DE SECURISATION DES PIETONS SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE

Le maire informe le conseil municipal que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de poser une glissière le long de la route départementale aux abords du city stade sur 55ml. Il présente un devis de l'entreprise AXIMUM d'un montant de 5 115 € HT. Le conseil municipal unanime accepte le devis d'AXIMUM.

## RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

Le maire informe le conseil que le bail de chasse arrive à échéance au 30 juin 2019. Le président de l'ACCA a émis le souhait de porter le bail à 9 ans au lieu de 6 ans. Ce bail donne droit de chasse sur 111 hectares au Bois « Le Bailly ». Le montant de la location est de 1 383,18 €, indexé chaque année par l'indice de révision de l'ONF. Le conseil municipal unanime, avec une non-participation du président de l'ACCA, E. BERTRAND, autorise le maire à signer le bail de chasse pour une durée de 9 ans.